



Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2015/2936(RSP)
Résolution sur l'achèvement de l'Union économique et monétaire européenne	Procédure terminée
Sujet	
5.10 Union économique	
5.20 Union monétaire	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3421	10/11/2015
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Affaires économiques et financières	KATAINEN Jyrki	

Evénements clés			
10/11/2015	Débat au Conseil	3421	
01/12/2015	Vote en commission		
15/12/2015	Débat en plénière		
17/12/2015	Résultat du vote au parlement		
17/12/2015	Décision du Parlement	T8-0469/2015	Résumé
17/12/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2015/2936(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/8/04897

Portail de documentation					
Amendements déposés en commission		PE571.642	11/11/2015	EP	
Question orale/interpellation du Parlement		B8-1113/2015	03/12/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-1347/2015	09/12/2015	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0469/2015	17/12/2015	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2016)190	03/05/2016	EC	

Résolution sur l'achèvement de l'Union économique et monétaire européenne

Le Parlement européen a adopté une résolution, déposée par la commission des affaires économiques et monétaires, sur l'achèvement de l'Union économique et monétaire européenne (UEM).

Tout en prenant acte des propositions de la Commission visant à renforcer l'UEM, le Parlement a souligné la nécessité de efforts supplémentaires pour remédier aux lacunes qui grèvent actuellement le cadre institutionnel de la zone euro.

Rappelant sa résolution intitulée «[Examen du cadre de gouvernance économique: bilan et enjeux](#)», le Parlement a insisté sur la nécessité de mettre en uvre les dispositions du «six-pack» et du «two-pack», estimant que les traités et les instruments en vigueur devraient permettre la réalisation de quelques-unes des phases supplémentaires indispensables à l'achèvement de l'UEM.

Les députés ont par ailleurs regretté que les mesures que la Commission a rendues publiques ne laissent pas suffisamment de marge pour le contrôle et le débat parlementaires au niveau européen. Ils ont demandé à la Commission de consulter le Parlement en temps voulu lors de la préparation du livre blanc sur la transition entre la première et la deuxième phase des réformes de l'UEM, comme le prévoit le rapport des cinq présidents intitulé «Compléter l'Union économique et monétaire européenne».

Le Parlement a en outre :

- invité la Commission à ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un accord interinstitutionnel avec le Parlement, le Conseil et l'Eurogroupe sur la gouvernance économique européenne, y compris sur le Semestre européen et sur le contrôle de la mise en uvre du programme d'ajustement économique ;
- demandé que cet accord garantisse, dans le cadre des traités, que la structure du Semestre européen permette un contrôle parlementaire régulier de ce processus, en particulier en ce qui concerne les recommandations relatives à la zone euro;
- déploré que la Commission ait choisi de ne pas recourir à la procédure législative ordinaire pour prendre les décisions relatives aux conseils nationaux de la compétitivité et demandé à celle-ci de présenter une proposition législative à cette fin;
- souligné que le comité budgétaire européen, en sa qualité d'organe consultatif de la Commission, devrait être responsable devant le Parlement et que, dans ce contexte, ses évaluations devraient être publiques et transparentes ;
- demandé à la Commission de veiller à ce que la représentation internationale de la zone euro soit soumise au contrôle démocratique du Parlement.